

MESSAGES

Bulletin de Liaison du Syndicat des AGRÉGÉS de l'Enseignement Supérieur

Le SYNDICAT DES AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR existe depuis quatre mois.

Nous avons conscience, en fondant le S.A.G.E.S., de répondre aux besoins et aux attentes de nos nombreux collègues agrégés de l'enseignement supérieur. Depuis le 13 janvier dernier, date de la constitution de notre syndicat, nous avons œuvré pour être connus et pour que vous nous rejoigniez. Nos efforts n'ont pas été vains, à en juger par les adhésions que nous avons reçues depuis le premier mailing. Parallèlement, nous avons informé nos autorités de tutelle et diverses organisations de l'existence et des objectifs du S.A.G.E.S.

Nous vous épargnerons le détail des diverses formalités administratives auxquelles il a bien fallu nous plier pour enregistrer le syndicat, obtenir une boîte postale et un numéro de téléphone et de télécopie. Ce dernier, d'ailleurs, a changé depuis la parution de notre premier bulletin en février. Le numéro que l'on nous a enfin attribué, et ce définitivement après bien des atermoiements, est le **91 55 59 55**. S'il a fallu attendre et se plaindre, se plaindre et attendre, félicitons-nous quand même de disposer maintenant d'un numéro facile à retenir.

En plus des formalités administratives, nous avons entrepris des démarches auprès du Ministère de

l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'une part, et de la Société des Agrégés d'autre part. Vous trouverez le compte rendu de ces démarches dans les pages qui suivent.

Nous publions, toujours dans ce numéro, la liste des propositions et des revendications du S.A.G.E.S. telle qu'elle a été dressée par le Bureau dans son assemblée du 9 mars dernier, ainsi que la candidature au poste de Responsable de la Commu-

préoccupations, nous avons élaboré un questionnaire qui vous a été envoyé en même temps que votre carte d'adhérent(e). Cette enquête a pour but d'établir, pour la première fois à l'échelon national, des statistiques sur la position, la fonction et la promotion des Professeurs Agrégés dans l'enseignement supérieur et post-baccalauréat. Parce qu'elles fournissent des renseignements objectifs sur le plan qualitatif et quantitatif, ces statistiques sont d'une grande valeur non seulement

pour la défense et la promotion des Professeurs Agrégés de l'enseignement supérieur dans leur ensemble, mais aussi, bien sûr, pour la

défense et la promotion de l'adhérent(e) que vous êtes. Nous publierons les résultats de cette première enquête dans un prochain numéro de « MESSAGES ».

Je rappelle, enfin, que nous attendons vos remarques, commentaires, réflexions et témoignages. Dès à présent une tribune vous est ouverte dans chaque numéro de

4 mois à peine et déjà ...

nication de notre collègue Mme Françoise BOUFFARD, agrégée d'économie et de gestion. Cette candidature intervient suite à la démission de M. Alain KILIDJIAN. Des bulletins de vote sont à votre disposition dans ce bulletin. La date limite du scrutin est fixée au 18 avril, le cachet de la poste faisant foi.

Afin de mieux vous connaître et cerner vos

Dans ce numéro

- ◆ Le mot du Président
- ◆ Démarches
- ◆ Les propositions du S.A.G.E.S.
- ◆ Renouvellement partiel du Bureau
- ◆ Cherchez l'erreur!

« MESSAGES ».

Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général

◆ Le mot du Président

En ce moment, le Bureau du S.A.G.E.S. travaille essentiellement à la préparation des états généraux de l'enseignement supérieur, ayant demandé au Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de nous recevoir dans le cadre de cette consultation nationale. Les analyses et les propositions du S.A.G.E.S. au Ministre et les réponses de ce dernier constitueront une bonne part d'un prochain numéro de « MESSAGES ».

Bien que nous n'en soyons encore qu'aux premiers stades de notre développement, nous nous permettons ici de vous livrer quelques analyses concernant les adhésions et les réponses des adhérents au questionnaire du S.A.G.E.S..

Alors que notre premier mailing était adressé pour moitié à des PRAG et pour moitié à des professeurs exerçant en classes prépa-ratoires aux Grandes Ecoles, nous avons constaté que les PRAG ont répondu dans une plus large proportion à notre appel. Les réponses de ces PRAG au questionnaire du S.A.G.E.S. confirment en tous points l'analyse que nous développons dans la déclaration de principe du « MESSAGES » N°1. Se voulant le porte-parole de l'ensemble des PRAG, ne limitant pas leur domaine de compétence et d'exercice au seul premier cycle, ne considérant pas les PRAG uniquement comme des entités

transitoires, des « préfabriqués » d'enseignants du supérieur, on comprend que le S.A.G.E.S, exprimant enfin des positions partagées par bien des collègues, réponde à une réelle attente, et suscite l'intérêt des PRAG.

En ce qui concerne les Professeurs Agrégés des classes préparatoires, on peut expliquer la retenue de certains d'entre eux de différentes manières. D'abord la tradition du consensus, qui a longtemps prévalu. Ensuite le sentiment de culpabilité qu'ont suscité certains envieux, eu égard au niveau de rémunération jusqu'ici notablement plus élevé que la moyenne des enseignants, si on prend en considération les différentes heures supplémentaires et autres colles, oubliant au passage que cette rémunération n'est obtenue qu'au prix d'un labeur considérable et d'une totale disponibilité, nombre de ces collègues n'hésitant pas à dispenser des heures gratuitement pour des soutiens de dernière minute à leurs candidats admissibles. Enfin, le sentiment d'être, par leurs particularités d'exercice et de statut, à l'abri de certains errements observés dans le reste du monde universitaire. Les conditions de mise en place de la réforme, le fait que ces professeurs sont de plus en plus écartés de certaines instances d'élaboration des programmes et de leur mise en place, pour ce qui concerne les phases décisives, montrent qu'il n'en est rien. Nous ne désespérons pas de les sensibiliser à ce qui les attend s'ils ne se mobilisent pas : c'est notre rôle.

Nous remercions nos premiers adhérents d'avoir répondu rapidement à ce premier appel du S.A.G.E.S., d'autant que les cotisations n'étaient d'abord prévues que pour un semestre. Un syndicat n'est certes pas une entreprise à but lucratif, mais nous avons besoin de moyens pour rechercher des

adhérents, nous déplacer, téléphoner,... A titre indicatif, le deuxième mailing de « MESSAGES » (N° 1 bis), adressé à 1.200 personnes, revient à environ 5.000 francs. Merci donc à ceux qui nous ont permis d'aller plus avant dans cette phase de développement, récompensant ainsi les nombreuses heures de travail des membres du Bureau pour concrétiser notre entreprise. Conscients du fait qu'une somme de 550 francs pour 6 mois pouvait constituer un obstacle pour certains de nos collègues, qu'ils préféreraient « attendre et voir », nous avons décidé de prolonger la durée de cotisation d'un an afin de susciter l'adhésion du plus grand nombre. Rappelons en effet que nous avons vocation à représenter l'ensemble des Professeurs Agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur, et qu'à terme, nos adhérents et la composition du Bureau devront refléter cette diversité.

Denis ROYNARD

◆ Démarches

Entretien avec Mme ZEHNINGER

Mandaté par le Bureau, M. Jean René AUBRY a rencontré Madame Geneviève ZEHNINGER, Présidente de la SOCIÉTÉ DES AGREGÉS. L'entretien, qui a duré deux heures, s'est déroulé dans la convivialité, et il a permis de faire apparaître une certaine convergence de vues entre la Société des Agrégés et le S.A.G.E.S. sur les questions qui touchent les Professeurs Agrégés exerçant post-baccalauréat, et notamment sur la situation des PRAG et la réforme des classes préparatoires.

A propos des PRAG, Mme ZEHNINGER pense comme nous qu'un statut particulier de ces personnels les desservirait plus qu'il ne les avantagerait, en ce qu'il les enfermerait dans un type d'emploi, leur ôtant la possibilité de reprendre un poste dans le secondaire (en cas de mutation de conjoint par exemple) ou de passer en classes préparatoires. Il faut aussi souligner qu'un corps de PRAG est inenvisageable car il ne pourrait s'agir que d'un corps de « professeurs du secondaire enseignant dans le supérieur », regroupant nécessairement les Certifiés (qui occupent déjà des emplois de PRAG) et dans lequel les Agrégés seraient une fois de plus noyés. En tout état de cause, il paraît indispensable de préserver la « multifonctionnalité » des Agrégés, qui demeure une des grandes vertus de ces personnels. En ce qui concerne les services, ils sont à l'évidence trop lourds, d'autant que leur annualisation repose sur une définition parfaitement artificielle du nombre de semaines que compte l'année universitaire ; selon Mme ZEHNINGER, il faut

revenir à une définition hebdomadaire des services, proposition que le S.A.G.E.S. n'approuve pas en raison du fait que les services sont définis annuellement dans le supérieur. Au sujet de l'accession des PRAG à des corps proprement universitaires, Mme ZEHNINGER a réaffirmé son attachement au principe du concours, plutôt qu'à une intégration « automatique » dont certains pourraient se voir systématiquement exclus ; tout le problème est de savoir ce que recherche le MENESR, une université ou une école en recrutant un PRAG (assurance d'un certain quota d'enseignement ou possibilité d'intégrer un chercheur supplémentaire).

A propos des classes préparatoires, nous sommes tombés d'accord sur le caractère pernicieux de la réforme mise en place pour la filière scientifique (en particulièrement les fameux TIPE qui, en l'état actuel, ne peuvent aboutir qu'à une inégalité inacceptable entre les candidats selon leur origine géographique). Notre sentiment commun est que le seul résultat tangible de cette réforme sera la démolition d'un cycle d'enseignement dont la qualité restait presque sans exemple ailleurs, démolition qui aura, à plus ou moins long terme, des conséquences fâcheuses sur les Grandes Ecoles elles-mêmes, quoique celles-ci en pensent ou déclarent en penser. La manière avec laquelle l'affaire a été conduite est des plus inquiétantes puisque tout a été préparé de longue main dans la discrétion la plus grande.

Enfin, sur un plan général, Mme ZEHNINGER comprend qu'ait été créé un syndicat spécifique d'Agrégés, ceux-ci étant les parents pauvres dans les syndicats existants. Mais si elle voit l'intérêt que peut représenter la présence d'une voix supplémentaire pour la défense de ces personnels, elle

mesure aussi le parti que pourraient tirer certains d'une discordance entre ces différentes voix. Nous ne pouvons que tomber d'accord sur l'inopportunité de prêter le flanc à nos adversaires communs.

Demande d'audience

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur et des consultations auxquelles le Ministre a convié tous les « acteurs de l'Université » jusqu'en juin prochain, le Bureau du S.A.G.E.S. a demandé qu'une audience soit accordée par M. BAYROU à MM. AUBRY, KAKOURIDIS et ROYNARD. Le Ministère a accusé réception de notre demande, qui lui a été adressée le 13/02/96. Nous attendons d'être convoqués. A suivre ...

§§§

Dans sa séance du 9 mars 1996, le Bureau du S.A.G.E.S. a élaboré des propositions et une plateforme de revendications en 10 points. Cette plateforme sera modifiée ou complétée en fonction de l'évolution de la situation des Professeurs Agrégés.

Le S.A.G.E.S. a pour mission première de défendre les Professeurs Agrégés, leur statut, leur position, leurs missions et leur promotion dans l'enseignement supérieur.

En conséquence, le S.A.G.E.S. agit pour que soient retenues les propositions suivantes :

1/ Un service annuel de 288 heures équivalent TD ou TP pour les PRAG. Ce service doit être aligné sur celui des Maîtres de Conférences (192H eq. TD ou TP) dans le cas où le Professeur Agrégé est inscrit en DEA, en thèse ou si, titulaire d'un doctorat, il souhaite faire de la recherche ou préparer une habilitation à diriger des recherches.

2/ La possibilité d'un accès direct au corps des Professeurs d'Université pour les Professeurs Agrégés titulaires d'une habilitation à diriger des recherches.

3/ Fin de la précarité liée à une période de détachement dans le corps des Maîtres de Conférences, c'est à dire possibilité pour un Professeur Agrégé de réintégrer son poste s'il ne peut ou ne veut accéder au corps des Maîtres de Conférences.

4/ Un service de 192 heures équivalent TD ou TP pour les Professeurs Agrégés exerçant des fonctions de type administratif dans l'intérêt général de leur établissement (chefs de départements, responsables des relations internationales, responsables

des stages, responsables des relations extérieures, responsables de centres de documentation, responsables de la formation continue, directeurs des études, etc.).

5/ Le S.A.G.E.S. demande que soit officiellement dressée une liste des divers domaines, hors enseignement, où peuvent

Le S.A.G.E.S. propose

intervenir les Professeurs Agrégés (recherche & activités administratives). Il demande que leurs activités dans lesdits domaines soient officiellement reconnues et prises en compte pour leur avancement et leur promotion.

6/ Le S.A.G.E.S. demande une reconnaissance officielle de tous les cycles d'enseignement universitaire où peuvent intervenir les Professeurs Agrégés. En effet, de par leur formation, les Professeurs Agrégés sont compétents pour intervenir dans tous les cycles de formation où une vue d'ensemble de la discipline est exigée.

7/ Le S.A.G.E.S. propose la suppression de la notation des PRAG et l'instauration d'une promotion accordée sur présentation d'un dossier (rapport d'activités) visé par le chef d'établissement et soumis à l'attention des instances officielles (Ministère et C.A.P.N.) chargées d'évaluer et de promouvoir les Professeurs Agrégés. Par ailleurs, il est demandé que l'accès à la Hors Classe des Professeurs Agrégés ne soit plus réservé, de fait, aux seuls professeurs ayant atteint le 10ème ou 11ème échelon de la Classe Normale.

8/ Le S.A.G.E.S. demande que soit obligatoirement recruté un PRAG lorsque le poste publié

dans le B.O.E.N. est un poste de PRAG. Si aucun candidat agrégé ne correspond au profil exigé, il faut que le poste soit republié en l'état l'année suivante.

9/ Le S.A.G.E.S. demande que les commissions consultatives de recrutement de PRAG, constituées au sein des établissements, comportent obligatoirement des PRAG (membres de plein droit de ces commissions), à côté de personnes désignées par les chefs d'établissements et amenées à collaborer étroitement avec les personnes recrutées.

§§§

◆ Renouvellement du Bureau

Suite à la démission de M. Alain KILIDJIAN du poste de Responsable de la Communication, **Mme Françoise BOUFFARD**, Professeur Agrégé d'Economie et de Gestion, est la seule adhérente à avoir fait part de sa candidature en temps voulu. Conformément aux statuts du syndicat, nous publions son acte de candidature et sa profession de foi. Nous vous demandons d'envoyer un des 3 bulletins de vote ci-après, dans l'enveloppe prévue à cet effet à

S.A.G.E.S. - VOTE
B.P. 101
13262 MARSEILLE CEDEX 07

au plus tard le 18 avril 1996, le cachet de la poste faisant foi . Vous serez informé(e) du résultat de l'élection au plus tard un mois après le dépouillement.

ATTENTION!

Le Bureau du S.A.G.E.S., dans sa séance du 9 mars 1996, a pris la décision de prolonger la validité des adhésions souscrites en 1996 jusqu'au mois de septembre 1997.

Je vote
OUI

Resp. communication. **Françoise BOUFFARD**

Je vote
NON

Resp. communication. **Françoise BOUFFARD**

Je m'**ABSTIENS**

Resp. communication. **Françoise BOUFFARD**

PROFESSION DE FOI

Mme Françoise BOUFFARD

Candidate au poste de Responsable de la Communication du S.A.G.E.S.

Le S.A.G.E.S. est un syndicat résent. Bien que ses objectifs et sa stratégie aient été très clairement définis, il reste beaucoup à faire pour identifier, informer et convaincre nos divers interlocuteurs (adhérents présents et à venir, ministères, etc.), ce qui entre très exactement dans les attributions d'un Responsable de la Communication. La rédaction du bulletin syndical, la prise et l'entretien de contacts avec les adhérents, les établissements, les ministères et les autres organisations syndicales, est une tâche lourde et ardue, mais nécessaire, dont je mesure pleinement l'ampleur et à laquelle je suis prête à me consacrer. Adhérente de la première heure, je suis convaincue, depuis la création du S.A.G.E.S., que notre syndicat apportera beaucoup aux Professeurs Agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur. Cet apport devra passer par une politique de communication volontaire et dynamique visant tous ceux qui sont concernés par le devenir des Professeurs Agrégés dans l'environnement en perpétuelle évolution de l'enseignement supérieur.

Communiquer c'est bien sûr, aussi, être à l'écoute des adhérents pour mieux cerner leurs préoccupations, répondre à leurs questions et les défendre. C'est aussi rechercher et publier toute information susceptible de les intéresser.

Je m'engage, si je suis élue, à communiquer pour informer, communiquer pour faire valoir nos positions, et communiquer pour convaincre.

Françoise BOUFFARD

CHERCHEZ L'ERREUR!

Voici le texte d'un tract que notre trésorier Eric DESMEULES a trouvé dans un établissement d'enseignement supérieur à Toulouse. A vous de juger... le fond et la forme!

On se moque de nous!!!

(Les pourquoi de notre insatisfaction face aux propositions du Ministre de l'Education Nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur)

Le plan de M. Bayrou comprend:

1. Une dotation de 369 millions de francs en plus des 200 millions déjà prévus.
2. La création de 4000 postes dont 2000 d'enseignants et 2000 de personnels administratifs et techniques (I.A.T.O.S.S.)
3. Deux milliards de francs pour l'aménagement, le confort, et la sécurité des locaux.

A première vue ce plan peut paraître tout à fait convenable face à nos revendications initiales. Celui-ci cache évidemment certaines fourberies qui rendent son contenu caduc.

En effet sur les 2000 postes d'enseignants promis, 1150 sont en fait des postes pris au secondaire (lycées, collèges) empêchant ainsi l'embauche de thésards (bac + 8) formés pour ça alors que 8000 d'entre eux se retrouvent sans emploi.

De plus, parmi les créations d'enseignants-chercheurs, il y a les 450 déjà prévu au budget, les autres postes servent à remplacer des départs en retraite. Nous arrivons donc à une **création effective de 0 postes.**

De même, sur les 2000 postes d'I.A.T.O.S.S., la plupart servent encore à remplacer des départs en retraite et à titulariser certains emplois précaires.

Enfin les 2 milliards de francs, dont le financement est majoritairement assumé par les universités, étaient absolument nécessaires et indispensables pour satisfaire les normes de sécurité dans les universités.

En plus de ces 2 milliards, **nous réclamons 2 milliards** supplémentaires pour pouvoir remettre toutes les universités françaises à flots et nous avons obtenu **seulement 569 millions.**

CELA EST INACCEPTABLE

Nos demandes dans l'immédiat sont: (Attention, ça se corse. Parenthèse du S.A.G.E.S.)

-La création EFFECTIVE de 6000 postes d'enseignants-chercheurs en sus des 758 postes prévus pour le budget 1996, et ce dès la rentrée de janvier 1996. Nous refusons l'utilisation de ces postes de professeurs agrégés travaillant dans le secondaire et non formés pour la recherche. L'association avec la recherche nous garantit un enseignement de qualité. (Ben voyons! Reparenthèse du S.A.G.E.S.).

-Le déblocage de 4 milliards de francs dans le cadre d'un plan d'urgence.

Les étudiants.